

définit : “ l’habit de cérémonie. ” Mes chers amis les écoliers, vous qui paraissez avoir en horreur la capote bleue et la ceinture, prêtez-moi une oreille attentive. Vous vous flattez de savoir bien vivre, vous aimez à connaître ce qui est de bon ton, vous cherchez à vous instruire des mille détails qui forment le corps des convenances ou les règles de l’étiquette. Bon, cela posé, je tire les conséquences. Lorsque vous vous présentez comme écolier dans une réunion, dans un salon, dans une visite, les convenances exigent que vous ne soyez pas en négligé ou en habit de touriste, ce serait manquer de respect à l’assemblée, à votre hôte. Il faut que vous soyez en habit de cérémonie, et cet habit pour l’écolier, c’est le costume. Le monde est sévère sur ce point. L’officier, le colonel ou le général dans les grandes démonstrations se mettent en grande tenue, selon leur expression ; dans les grandes soirées, dans les dîners publics, vous verrez toujours les messieurs en habit de cérémonie ; agir autrement serait prêter au ridicule.

Qu’un bon cultivateur, aux fêtes civiles ou religieuses, porte de beaux habits en étoffe ou autres, tout le monde le respecte, l’admire, il s’est vêtu comme il convient à sa position. Vous, au contraire, vous aurez la redingote la plus élégante, le chapeau le plus coquet, vous donnerez prise aux remarques, parce que vous n’avez pas l’habit convenable à votre état.

Je vous citerai un fait. Il y a trois ou quatre ans, le gouverneur général, lord Dufferin, visitait l’une des plus florissantes petites villes de la province de Québec. Le gouverneur tint un lever et les principaux citoyens se firent présenter à Son Excellence. De riches cultivateurs, des marchands même vinrent offrir leurs hommages ; ils portaient l’habit commun, personne ne trouva à redire. Un avocat distingué crut pouvoir tenir la même ligne de conduite, plusieurs haussèrent les épaules et le Gouverneur lui-même se hâta de détourner la tête. Cet avocat n’avait pas tenu assez compte des convenances. Dans sa position il devait à sa dignité et à celle de son hôte de porter l’habit de cérémonie.